

La garantie d'être assuré simplement avec ÖKK.

Les assurances de base et complémentaires



L'assurance
à l'esprit grison.

ÖKK



Grüazi, Bun di, Buongiorno, Bonjour

«La santé n'est pas tout, mais sans la santé, tout n'est rien»: cette citation d'Arthur Schopenhauer datant d'il y a 150 ans a encore tout son sens aujourd'hui. La santé détermine notre qualité de vie. Malheureusement, nous ne prenons souvent conscience de sa valeur que lorsque quelque chose ne se passe plus comme on le souhaite.

Raison de plus pour accorder une plus grande attention à la santé et bénéficier d'une prise en charge optimale en cas de maladie, d'accident ou de maternité. Nous vous apportons notre soutien avec notre offre variée de solutions d'assurance parfaitement adaptées à vos besoins personnels.

Vous attachez de l'importance au libre choix du médecin et de l'hôpital? Vous aimeriez bénéficier d'un soutien financier pour pratiquer votre activité sportive? Ou la médecine alternative est pour vous essentielle? Avec nos assurances complémentaires modulaires, vous complétez votre assurance de base de manière optimale. Choisissez des couvertures adaptées à votre situation actuelle et future – en toute simplicité.

Nous vous conseillons volontiers dans le cadre d'un entretien personnel et prenons le temps de répondre à vos questions. Pour ce faire, nous sommes à votre disposition dans toute la Suisse – dans nos agences, par téléphone et sous forme numérique sur oekk.ch.

Saverio Cerra
Responsable Clientèle privée



**Pour chaque
situation de vie.**

Voici pourquoi vous êtes entre de bonnes mains chez ÖKK:

Remboursements en un temps record

Si vous êtes assuré-e chez ÖKK, il n'y a pas de longs temps d'attente. nous vous remboursons rapidement les prestations que vous avez payées. ÖKK vous en donne sa parole.

Conseils honnêtes et personnalisés à la façon des Grisons

De personne à personne: ÖKK prend le temps de vous écouter et de répondre à vos questions. Contactez-nous aujourd'hui et jugez-en par vous-même.

Conseils de télémédecine 24 heures sur 24 avec Medgate

Même en cas de questions relatives à votre santé, ÖKK a toujours une oreille attentive: pour des conseils médicaux gratuits via Medgate (0844 655 655) et pour les urgences à l'étranger via la centrale d'alarme de ÖKK (+41 41 210 44 88).

Toutes vos démarches en quelques clics:

myÖKK est votre compagnon numérique intelligent

L'app myÖKK vous permet d'envoyer directement des factures et des justificatifs et de modifier vos données personnelles.

Avec myÖKK, vous gardez un œil sur tout en toute simplicité.

—> oekk.ch/myoekk

La base obligatoire

Les personnes domiciliées en Suisse ont besoin d'une **assurance de base**. Les prestations assurées sont définies dans la loi suisse sur l'assurance-maladie (LAMal) et sont identiques pour toutes les assurances-maladie. Vous bénéficiez ainsi d'une protection contre les conséquences financières d'une maladie, d'un accident et de la maternité. L'assurance de base classique ÖKK BASE vous offre le libre choix du médecin. Vous pouvez également choisir entre quatre autres modèles d'assurance de base (CASAMED) et économiser des primes.

Calculez votre prime en ligne en toute simplicité grâce au calculateur des primes:

—> oekk.ch/calculateur-primes



Les modèles CASA-
MED vous permettent
d'économiser des
primes

ÖKK BASE

Vous souhaitez choisir librement, au cas par cas, par quel médecin vous faire soigner et, si nécessaire, vous adresser directement à des spécialistes? Dans ce cas, le modèle d'assurance ÖKK BASE est exactement ce qu'il vous faut.

—> oekk.ch/base

ÖKK CASAMED SELECT

Vous souhaitez avoir le choix entre une prise en charge personnelle et numérique? Avec ÖKK CASAMED SELECT, vous pouvez choisir librement de vous rendre dans une pharmacie partenaire près de chez vous ou de vous adresser au centre de télémédecine Medgate. Cette équipe de médecins vous conseille sept jours sur sept, 24 heures sur 24, par téléphone, vidéo ou chat. Au besoin, la pharmacie partenaire ou Medgate vous oriente vers un spécialiste ou un hôpital. L'orientation doit être impérativement respectée.

—> oekk.ch/select

ÖKK CASAMED 24

Vous êtes souvent en déplacement ou il est plus facile pour vous de décrire vos symptômes par téléphone? Dans ce cas, vous devriez opter pour ÖKK CASAMED 24. Dans ce modèle, vous appelez en premier lieu le centre de télémédecine Medgate ou saisissez vos symptômes dans la Medgate App. L'équipe de médecins vous donne des conseils et définit avec vous les étapes suivantes.

—> oekk.ch/casamed24

ÖKK CASAMED MÉDECIN DE FAMILLE

Si vous faites confiance depuis des années au même spécialiste et que vous appréciez la relation personnelle avec lui, ÖKK CASAMED MÉDECIN DE FAMILLE est la solution qui vous convient le mieux. Dans ce modèle, votre premier interlocuteur pour les questions liées à la santé est toujours votre médecin de famille. Celui-ci peut vous orienter vers des spécialistes, des thérapeutes ou un hôpital si nécessaire.

—> oekk.ch/medecin-de-famille

ÖKK CASAMED HMO

Dans le modèle d'assurance de base ÖKK CASAMED HMO, votre premier interlocuteur pour les questions relatives à la santé est votre cabinet de groupe HMO. Vous y trouverez des médecins ainsi que différents spécialistes et thérapeutes sous un même toit. Si un traitement plus approfondi devait s'avérer nécessaire, votre médecin vous oriente immédiatement vers un spécialiste ou un hôpital.

—> oekk.ch/hmo



Tous les modèles CASAMED sont soumis aux conditions suivantes:

Si vous choisissez l'un des modèles CASAMED, vous devez impérativement vous adresser au premier interlocuteur convenu. En cas d'urgence ainsi que pour les traitements chez le gynécologue, le pédiatre et l'ophtalmologue, vous pouvez vous adresser directement à un spécialiste. Vous pouvez modifier votre assurance de base chaque année pour le début de l'année civile suivante. Contactez-nous ou modifiez vous-même votre modèle d'assurance de base en toute simplicité via myÖKK.

Economiser dans l'assurance de base

Adapter le modèle d'assurance

Contrairement au modèle d'assurance de base classique ÖKK BASE, dans les modèles d'assurance de base CASAMED, votre premier interlocuteur pour les questions ayant trait à la santé est votre médecin de famille, votre cabinet de groupe HMO, une pharmacie partenaire ou le centre de télémédecine Medgate avec consultation médicale numérique par téléphone, vidéo ou chat. Si vous optez pour un modèle CASAMED, vous payez des primes plus basses que dans l'assurance de base classique.

—> oekk.ch/casamed

Augmenter la franchise

La franchise représente, avec la quote-part et la contribution aux frais d'hospitalisation, le montant de la participation de chaque personne assurée aux frais de santé. En augmentant votre franchise, vous économisez chaque mois sur vos primes. La franchise peut être modifiée chaque année pour le début de l'année civile suivante.

Les adultes peuvent choisir l'une des franchises suivantes: 300 francs, 500 francs, 1'000 francs, 1'500 francs, 2'000 francs ou 2'500 francs.

Pour les enfants, ÖKK propose les franchises suivantes: 0 franc, 200 francs, 400 francs ou 600 francs.

Calculez ici votre potentiel d'économie:

—> oekk.ch/calculateur-franchise

Exclure la couverture des accidents

S'assurer deux fois contre les accidents est inutile. Si vous travaillez au moins huit heures par semaine chez le même employeur, vous êtes déjà protégé-e contre les conséquences financières d'un accident. Vous pouvez donc exclure la couverture des accidents de votre assurance de base – en toute simplicité dans le portail clients myÖKK ou au moyen du formulaire de contact. Il en va de même si vous exercez une activité lucrative indépendante et que vous avez souscrit une assurance-accidents facultative.

—> oekk.ch/assurance-accidents

Régler les factures de primes à l'avance

Si vous payez vos primes sur une base semestrielle ou annuelle plutôt que chaque mois, vous réduisez votre charge de travail mais aussi la nôtre.

En contrepartie, vous bénéficiez d'un escompte:

- Paiement annuel: 1%
- Paiement semestriel: 0,5%

—> oekk.ch/economiser



De précieux compléments

Si l'assurance de base ne couvre pas tout ce que vous attendez de votre assurance-maladie, les **assurances complémentaires** apportent un complément précieux. Avec le module de base ÖKK START, nous vous offrons une base simple pour composer votre solution d'assurance individuelle. Parmi les différents modules d'assurance proposés, choisissez les assurances complémentaires qui couvrent vos besoins personnels.

Calculez votre prime directement en ligne:

—> oekk.ch/calculateur-primes





Une base solide: votre module d'accès aux complémentaires

Jetez les bases d'une couverture d'assurance parfaite: **ÖKK START** vous permet de combler les lacunes de couverture de l'assurance de base et de la compléter par des prestations complémentaires importantes. En outre, le module offre une base solide pour d'autres assurances complémentaires de ÖKK, qui peuvent être combinées selon vos besoins.

—> oekk.ch/start

Vos avantages

- Libre choix d'un hôpital, d'une clinique de réadaptation ou psychiatrique en division commune (hôpital répertorié ou conventionné) dans toute la Suisse
- Soins médicaux d'urgence dans le monde entier
- Contributions aux frais de transport, de recherche, de sauvetage et de dégagement
- Contributions aux frais des verres de lunettes et des lentilles de contact
- Contributions aux frais des traitements d'orthodontie (jusqu'à 25 ans)



Vidéo du produit

Qu'est-ce que l'esprit grison dans ÖKK START?
Découvrez-le dans la vidéo.

Votre assurance pour plus de confort et de calme à l'hôpital

Organisez votre séjour à l'hôpital en fonction de vos besoins.

ÖKK HÔPITAL vous offre confort et intimité dès la première nuit.

Selon le modèle d'assurance, vous disposez du libre choix de l'hôpital, de la division et du médecin. Condition: ÖKK START —> oekk.ch/hopital

ÖKK HÔPITAL FLEX MINI

Restez flexible: vous choisissez entre la division commune et la division demi-privée avec un peu plus de confort, et ce seulement au moment de votre admission à l'hôpital. Moyennant une participation aux coûts de 35% (au maximum 4'500 francs par an), vous pouvez séjourner en division demi-privée et/ou vous faire soigner par un médecin-chef.

Vos avantages

- Choix flexible de la division lors de votre admission à l'hôpital en Suisse et, en cas d'urgence, à l'étranger (commune ou demi-privée avec participation aux coûts)
- Libre choix du médecin en division demi-privée en Suisse
- Prise en charge des frais d'un second avis médical avant une opération prévue

ÖKK HÔPITAL FLEX

Décidez, au moment de votre admission à l'hôpital, si vous désirez séjourner en division commune, demi-privée ou privée. Moyennant une participation aux coûts de 15% (demi-privée, au maximum 1'500 francs par an) ou de 25% (privée, au maximum 4'500 francs par an), vous pouvez choisir librement la division hospitalière et/ou, si vous le souhaitez, vous faire soigner par des médecins cadres.

Vos avantages

- Libre choix de la division lors de votre admission à l'hôpital en Suisse et, en cas d'urgence, à l'étranger (commune, demi-privée ou privée avec participation aux coûts en division demi-privée et privée)
- Libre choix du médecin en division privée et demi-privée en Suisse
- Prise en charge des frais d'un second avis médical avant une opération prévue
- Contributions aux frais de transport, de recherche, de sauvetage et de dégagement en cas d'urgence



Vidéo du produit

Qu'est-ce que l'esprit grison dans ÖKK HÔPITAL? Découvrez-le dans la vidéo.





ÖKK HÔPITAL PRIVÉE

Rendez votre séjour à l'hôpital aussi agréable que possible et assurez-vous pour la division privée d'un hôpital dans toute la Suisse. Vous bénéficiez d'un haut niveau de confort et d'intimité et êtes pris-e en charge par le médecin-chef si vous le souhaitez.

Vos avantages

- Division privée d'un hôpital en Suisse et, en cas d'urgence, à l'étranger
- Remboursement de 200 ou de 400 francs par jour si vous vous faites soigner en division demi-privée ou commune
- Libre choix du médecin dans un hôpital en Suisse
- Prise en charge des frais d'un second avis médical avant une opération prévue
- Contributions aux frais de transport, de recherche, de sauvetage et de dégagement en cas d'urgence

ÖKK HÔPITAL DEMI-PRIVÉE

La solution confortable pour les séjours hospitaliers: avec ÖKK HÔPITAL DEMI-PRIVÉE, vous êtes assuré-e en division demi-privée de tous les hôpitaux de Suisse. Vous séjournez dans une chambre à deux lits au maximum et bénéficiez d'une prise en charge par le médecin-chef si vous le souhaitez.

Vos avantages

- Division demi-privée d'un hôpital en Suisse et, en cas d'urgence, à l'étranger
- Remboursement de 300 francs par jour si vous vous faites soigner en division commune
- Libre choix du médecin dans un hôpital en Suisse
- Prise en charge des frais d'un second avis médical avant une opération prévue
- Contributions aux frais de transport, de recherche, de sauvetage et de dégagement en cas d'urgence



ÖKK HÔPITAL MONDE

Lors de séjours à l'étranger, il est particulièrement important d'avoir pris les précautions nécessaires en cas d'hospitalisation. Avec ÖKK HÔPITAL MONDE, vous êtes assuré-e pour la division privée d'un hôpital, à tout moment et en tout lieu. Vous avez le libre choix du médecin et de l'hôpital dans le monde entier et bénéficiez d'un haut niveau de confort et d'intimité.

Vos avantages

- Division privée dans le monde entier
- Remboursement de 200 ou de 400 francs par jour si vous vous faites soigner en division demi-privée ou commune d'un hôpital en Suisse
- Libre choix du médecin et de l'hôpital dans le monde entier
- Prise en charge des frais d'un second avis médical avant une opération prévue
- Contributions aux frais de transport, de recherche, de sauvetage et de dégagement en cas d'urgence



ÖKK HÔPITAL PRIVÉE ACCIDENTS

On n'est jamais à l'abri d'un accident, aussi en voyage. ÖKK HÔPITAL PRIVÉE ACCIDENTS vous garantit, en cas d'accident, l'accès à la division privée d'un hôpital dans le monde entier.

Vos avantages

- En cas d'accident, division privée d'un hôpital dans le monde entier
- Les suites d'accident sont traitées en division privée en Suisse
- En cas d'urgence, libre choix du médecin et de l'hôpital ainsi que contributions aux frais de transport, de recherche, de sauvetage et de dégagement

→ oekk.ch/privee-accidents



Ecartez les doutes.

Une sécurité accrue grâce au second avis médical

Parfois, on a besoin d'une seconde opinion. En particulier lorsque vous devez prendre des décisions concernant votre santé. Si vous êtes au bénéfice d'une assurance auprès de ÖKK, vous pouvez obtenir à tout moment une évaluation médicale par téléphone auprès de notre partenaire Medgate. Si vous avez souscrit chez nous une assurance complémentaire d'hospitalisation ou une assurance-accidents privée, nous prenons également à notre charge les frais d'un second avis médical fourni par écrit via la plateforme meinezweitmeinung.ch. —> oekk.ch/second-avis

Second avis via Medgate ou meinezweitmeinung.ch

Vous êtes sur le point de prendre une décision importante concernant votre santé et vous souhaitez avoir un second avis? Tous les personnes assurées chez ÖKK peuvent à tout moment obtenir des conseils médicaux gratuits au numéro 0844 655 655.

Si vous êtes au bénéfice de l'un des produits suivants chez ÖKK, vous pouvez en outre demander gratuitement un second avis médical avant une intervention prévue sur la plateforme indépendante meinezweitmeinung.ch.

- ÖKK HÔPITAL FLEX MINI, FLEX, DEMI-PRIVÉE, PRIVÉE ou MONDE
- ÖKK HÔPITAL PRIVÉE ACCIDENTS

Vous obtenez le second avis médical par écrit dans les dix jours ainsi que les réponses à vos questions.

Perspectives saines: votre assurance de prévention santé

Vous prenez soin de votre santé, faites du sport ou voulez vous y mettre? Nous aimerions récompenser vos efforts. Avec **ÖKK PRÉVENTION**, vous profitez chaque année d'un soutien financier pouvant aller jusqu'à 800 francs. Condition: ÖKK START. —> oekk.ch/prevention

Vos avantages

- Contribution aux frais d'abonnement de fitness et de natation, d'adhésion à un club de sport (chèque sport) et de conseils en diététique (en ligne)
- Vous profitez du BikeBonus et du NordicBonus sans frais supplémentaires (voir p. 24)
- Participation aux coûts des check-up médicaux ainsi que des examens gynécologiques et urologiques préventifs en complément à l'assurance de base



Vidéo du produit

Qu'est-ce que l'esprit grison dans ÖKK PRÉVENTION? Découvrez-le dans la vidéo.

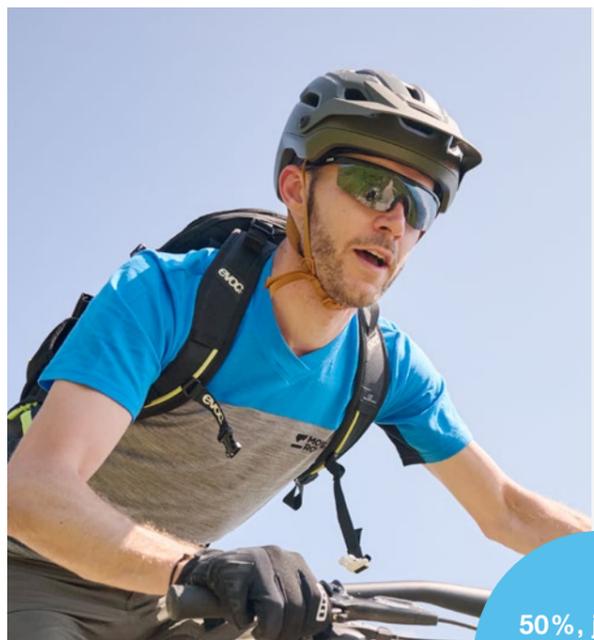


800 francs pour votre santé

ÖKK soutient les amateurs de vélo et de ski de fond. Profitez de notre BikeBonus et NordicBonus – et nous vous remboursons la moitié des coûts.



Votre décompte de prestations pourrait se présenter comme suit:



BikeBonus
Avec le BikeBonus, vous vous déplacez en toute sécurité. Equipement de protection, cours de conduite, analyse de la position assise ou service vélo: ÖKK prend en charge la moitié des coûts.

Vous avez tout ce qu'il vous faut pour monter en selle?
—> oekk.ch/bikebonus

50%, jusqu'à CHF 300.– par année civile

NordicBonus
ÖKK soutient les amateurs de ski nordique et rembourse 50% du forfait ou des cours de ski de fond.

Vous avez besoin d'un coup de pouce?
—> oekk.ch/nordicbonus



	Vos dépenses	Vous recevez
Check-up médical <small>90%, jusqu'à CHF 300.–</small>	CHF 400.–	CHF 300.–
Abonnement de fitness <small>50%, jusqu'à CHF 300.–</small>	CHF 300.–	CHF 150.–
Adhésion à un club, cours de sport <small>100%, jusqu'à CHF 100.–</small>	CHF 200.–	CHF 100.–
Conseils en diététique (en ligne) <small>50%, jusqu'à CHF 300.–</small>	CHF 100.–	CHF 50.–
BikeBonus Service vélo, casque, cours de technique de conduite, bike fitting, etc.	CHF 400.–	CHF 200.–
NordicBonus Forfait et cours de ski de fond <small>50%, jusqu'à CHF 300.–</small>		
Prestations couvertes par ÖKK PRÉVENTION* <small>Jusqu'à CHF 800.– par an au total</small>		CHF 800.–

*Lors de la conclusion des deux assurances complémentaires START ÖKK et ÖKK PRÉVENTION, vous profitez automatiquement du BikeBonus et du NordicBonus.

Votre assurance pour la médecine alternative et les lunettes

Si vous appréciez les alternatives: **ÖKK NATURE** ne participe pas seulement aux coûts de divers traitements et remèdes de la médecine alternative et complémentaire.

Avec les modules **ÖKK NATURE MIDI** et **ÖKK NATURE PLUS**, vous bénéficiez également de contributions pour les verres de lunettes, les lentilles de contact et les corrections de la vue au laser. L'assurance complémentaire se décline en trois variantes.

Condition: **ÖKK START** —> oekk.ch/nature



ÖKK NATURE MINI

ÖKK NATURE MINI couvre diverses méthodes thérapeutiques reconnues de la médecine alternative et complémentaire, comme l'acupuncture, l'homéopathie et la kinésiologie par exemple.

Vos avantages

- Contribution de 80% aux frais des traitements de médecine alternative reconnus et dispensés par des médecins ou des thérapeutes reconnus (jusqu'à 1'000 francs par an avec une franchise de 300 francs)
- Contribution de 80% aux frais des remèdes naturels (jusqu'à 2'300 francs par an)

ÖKK NATURE MIDI

Outre diverses méthodes thérapeutiques de médecine alternative, telles que l'acupuncture, l'homéopathie et la kinésiologie, avec **ÖKK NATURE MIDI**, nous participons également aux frais des verres de lunettes et des lentilles de contact.

Vos avantages

- Contribution de 80% aux frais des traitements de médecine alternative reconnus et dispensés par des médecins ou des thérapeutes reconnus (jusqu'à 5'000 francs par an avec une franchise de 300 francs)
- Contribution de 50% aux frais d'autres traitements de médecine alternative dispensés par des personnes qualifiées (jusqu'à 500 francs par an)
- Contribution de 80% aux frais des remèdes naturels (jusqu'à 2'000 francs par an)
- Contribution à hauteur de 80 francs par an aux frais des verres de lunettes et des lentilles de contact dans le monde entier, cumulable sur deux ans (80 francs en plus par an au titre de **ÖKK START**)

ÖKK NATURE PLUS

Avec **ÖKK NATURE PLUS**, nous participons également aux coûts de diverses méthodes thérapeutiques et de remèdes naturels reconnus dans le monde entier. Cette assurance complémentaire comprend également des contributions généreuses pour les verres de lunettes et les lentilles de contact ainsi que pour les corrections de la vue au laser – aussi à l'étranger.

Vos avantages

- Contribution de 80% aux frais des traitements de médecine alternative reconnus et dispensés par des médecins ou des thérapeutes reconnus en Suisse ou dans les pays limitrophes (jusqu'à 10'000 francs par an avec une franchise de 300 francs)
- Contribution de 50% aux frais d'autres traitements de médecine alternative dispensés par des personnes qualifiées en Suisse ou dans les pays limitrophes (jusqu'à 1'000 francs par an)
- Contribution de 80% aux frais des remèdes naturels (jusqu'à 4'000 francs par an)
- Contribution à hauteur de 200 francs par an aux frais des verres de lunettes et des lentilles de contact dans le monde entier, cumulable sur deux ans (80 francs en plus par an au titre de **ÖKK START**)
- Contribution unique de 500 francs à une correction de la vue au laser en Suisse ou à l'étranger
- Contribution de 80% aux frais des traitements ambulatoires de la médecine conventionnelle dispensés par des médecins à l'étranger (jusqu'à 5'000 francs par an avec une franchise de 300 francs)



Vidéo du produit

Qu'est-ce que l'esprit grison dans **ÖKK NATURE**? Découvrez-le dans la vidéo.

Votre assurance dentaire pour un sourire éclatant

Avec **ÖKK SMILE**, vous vous protégez contre les frais élevés qui ne sont généralement pas pris en charge par l'assurance de base. ÖKK SMILE se décline en quatre variantes et est valable pour les traitements effectués en Suisse et dans les pays limitrophes. Condition: ÖKK START —> oekk.ch/smile

Vos avantages

- Participation de 100 francs par an aux frais de la prophylaxie et des examens de contrôle
- Contributions aux frais des traitements dentaires (p. ex. obturations et traitements radiculaires)
- Contributions aux frais des mesures prothétiques (p. ex. couronnes, bridges, prothèses dentaires et dents à pivot)
- Contributions aux frais des corrections des malpositions dentaires et maxillaires
- Gratuit pour les enfants jusqu'à trois ans

Vos possibilités

ÖKK SMILE se décline en quatre variantes. Vous choisissez vous-même quel doit être le montant des contributions, et votre prime sera proportionnellement augmentée ou réduite.

- ÖKK SMILE 1'000: 50%, jusqu'à 1'000 francs par an
- ÖKK SMILE 1'500: 75%, jusqu'à 1'500 francs par an
- ÖKK SMILE 3'000: 75%, jusqu'à 3'000 francs par an
- ÖKK SMILE 5'000: 75%, jusqu'à 5'000 francs par an



Chez nous, personne ne doit serrer les dents.

Votre assurance pour une vie de famille tranquille

Pour beaucoup, avoir des enfants est synonyme de bonheur. Ne laissez pas les coûts élevés jouer les trouble-fêtes. Avec **ÖKK PARENTS**, vous vous protégez contre les coûts élevés qui peuvent s'accumuler avant et après la naissance. Condition: ÖKK START —> oekk.ch/parents

Vos avantages

- Cours de préparation à l'accouchement et de gymnastique postnatale
- Rooming-in: passer la nuit à l'hôpital en famille
- Chambre familiale à l'hôpital
- Indemnité d'allaitement
- Aide-ménagère après l'accouchement

Votre possibilité d'assurer maintenant votre protection future

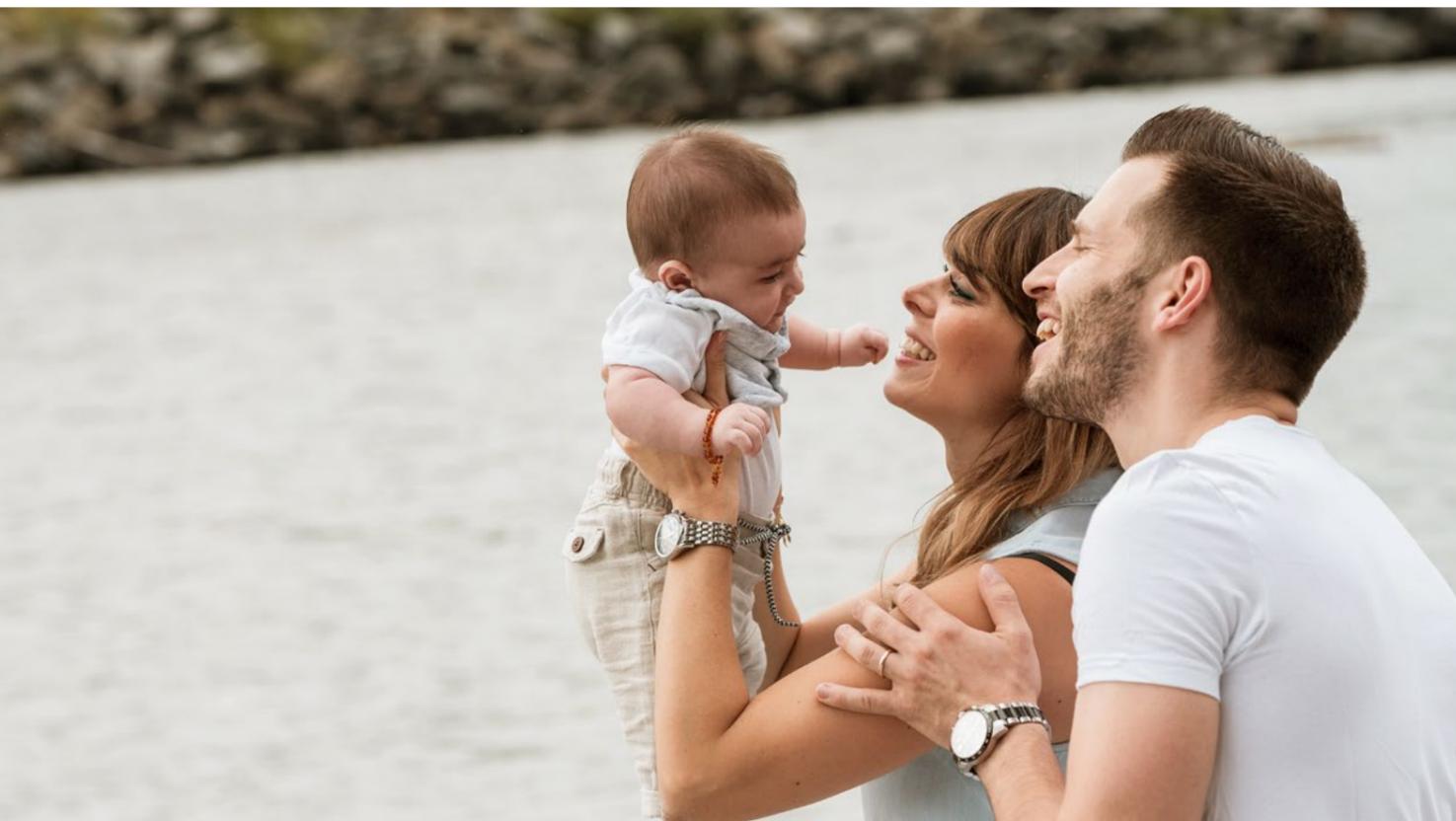
Qui sait ce que l'avenir nous réserve. Avec **ÖKK OPTION**, votre admission future dans l'une de nos assurances complémentaires est garantie, quel que soit votre état de santé. C'est vous qui décidez quand activer l'option et, partant, l'assurance complémentaire. Le droit d'option peut être exercé jusqu'à l'âge de 60 ans. Selon que vous choisissiez l'OPTION 5 ou l'OPTION 10, vous pouvez passer à l'assurance souhaitée à tout moment dans un délai de cinq ou dix ans, sans risquer de devoir fournir à nouveau des informations sur votre état de santé. Une fois l'assurance activée, un délai d'attente d'un an est appliqué – vous pouvez ensuite percevoir des prestations sans réserve. Condition: ÖKK START ou son OPTION —> oekk.ch/option

Vos avantages

- Réservez une couverture d'assurance spécifique pour l'avenir
- Admission garantie dans l'assurance complémentaire de votre choix
- Aucune réserve, pas de nouvel examen de santé
- Vous décidez vous-même à quel moment votre option doit être convertie en assurance complémentaire

ÖKK OPTION est possible pour les assurances complémentaires suivantes:

- ÖKK START
- ÖKK HÔPITAL (toutes les variantes)
- ÖKK NATURE (toutes les variantes)
- ÖKK SMILE (toutes les variantes)



Votre assurance voyages pour des vacances sans soucis

Vous souhaitez voyager en toute sérénité et bien assuré-e? Les traitements médicaux à l'étranger ou les rapatriements en Suisse sont souvent coûteux et insuffisamment couverts par l'assurance maladie et accidents légale. Faites votre choix parmi nos quatre modules et combinez-les en fonction de vos besoins personnels. —> oekk.ch/tourist

Vos avantages

- Une protection mondiale toute l'année
- Eviter les frais élevés à l'étranger
- Centrale d'alarme ÖKK 24/7
- Le complément idéal à l'assurance de base
- Quatre modules pouvant être combinés les uns aux autres

Module Frais de guérison

En cas de maladie, d'accident ou d'accouchement prématuré, **ÖKK TOURIST** prend en charge les frais des traitements d'urgence dispensés dans le monde entier dans un cabinet médical ou à l'hôpital (la plupart du temps, dans la division commune). Le rapatriement en Suisse ou le transport à l'hôpital le plus proche est organisé et les frais sont couverts.

Module Protection juridique voyages

ÖKK TOURIST prend en charge les frais d'avocats, d'experts et de tribunal occasionnés par des événements de protection juridique se produisant hors de Suisse et du Liechtenstein.

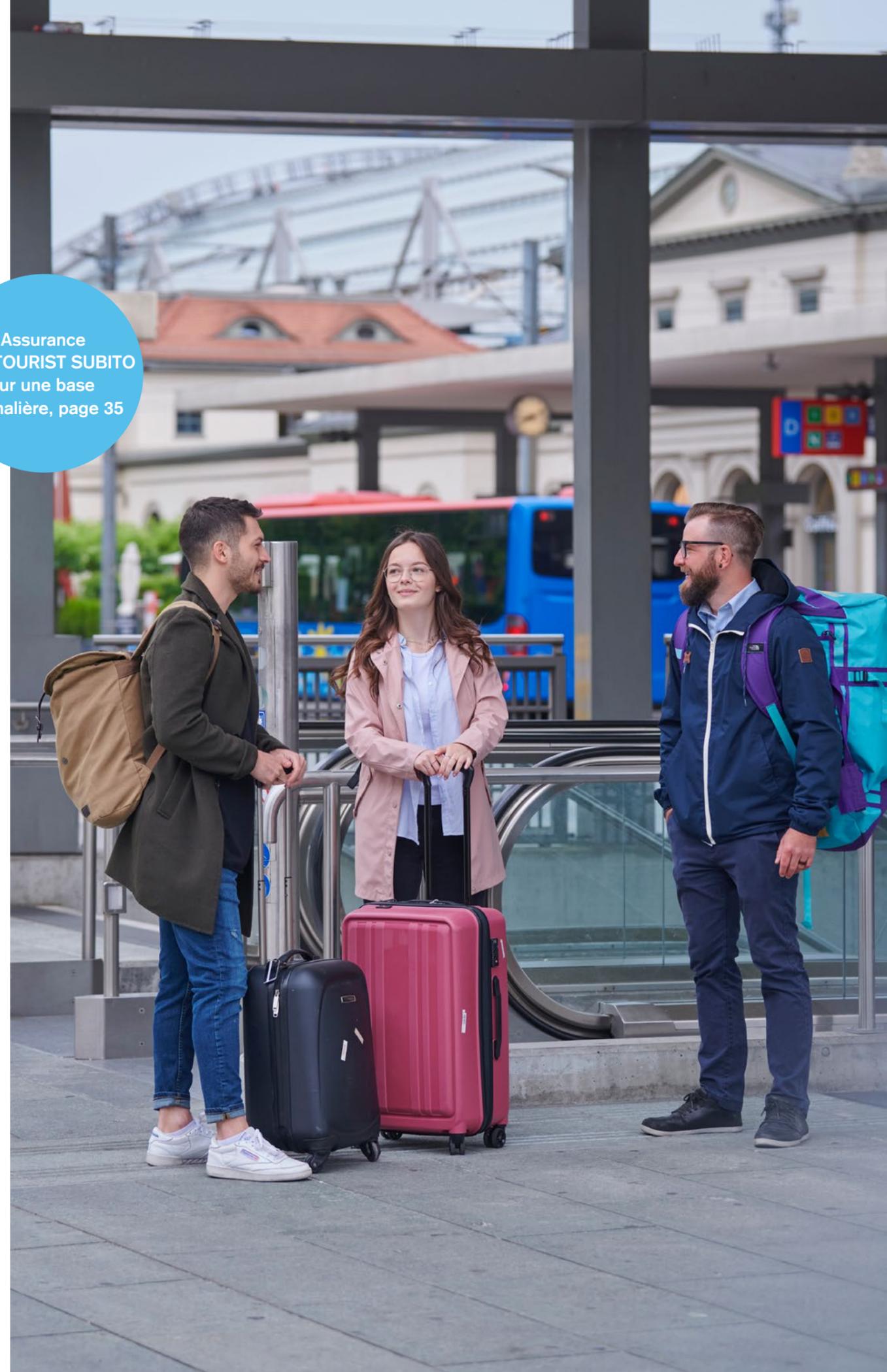
Module Bagages

ÖKK TOURIST prend en charge dans le monde entier les frais occasionnés par un vol, une perte ou un endommagement des bagages. Sont assurés tous les objets que vous emportez pour votre usage personnel.

Module Frais d'annulation

ÖKK TOURIST prend en charge les frais d'annulation ou les frais supplémentaires des prestations de voyage réservées dans le monde entier si vous êtes dans l'impossibilité d'entreprendre le voyage pour cause de maladie ou d'accident, que vous devez reporter votre départ, que vous devez interrompre votre voyage prématurément ou le prolonger.

Assurance
ÖKK TOURIST SUBITO
sur une base
journalière, page 35





**Pour ceux qui se décident
sur un coup de tête:
la protection adéquate
pour les voyages.**

Assurance voyages à court terme

Avec notre assurance voyages, que vous pouvez conclure à court terme, vous bénéficiez d'une protection au moment précis où vous en avez besoin – par exemple pour une excursion improvisée le temps d'un week-end ou vos prochaines vacances au bord de la mer. Souscrivez tout simplement **ÖKK TOURIST SUBITO** en ligne sur une base journalière et prenez la route l'esprit serein.

Vos avantages

- Vous ne payez la couverture que si et aussi longtemps que vous en avez besoin
- Protection dans le monde entier
- Eviter les frais élevés à l'étranger
- Centrale d'alarme 24/7
- Pour les personnes seules et les familles
- Quatre modules pouvant être combinés les uns aux autres (voir ÖKK TOURIST, p. 32)
- Aussi possible si vous n'êtes pas (encore) au bénéfice d'une assurance chez ÖKK

→ oekk.ch/tourist-subito

Votre protection juridique en cas d'atteinte à votre santé

Même si vous êtes dans votre bon droit, les litiges peuvent engendrer des coûts élevés. Cela ne devrait pas être ainsi. Avec **ÖKK PROTECT**, vous bénéficiez d'une protection en cas de litiges en relation avec une atteinte à votre santé, par exemple en cas de prétentions en dommages-intérêts ou de litiges avec les compagnies d'assurance. —> oekk.ch/protect

Vos avantages

- Soutien financier en cas de problèmes juridiques liés à des questions de santé
- Conseils juridiques et, si nécessaire, représentation juridique par des spécialistes
- Pour les personnes seules et les familles
- Prime mensuelle de 2 francs





Une couverture financière en cas d'invalidité ou de décès

On ne peut pas se protéger des coups du sort, mais des conséquences financières qu'ils peuvent entraîner. Les assurances de capital ÖKK CAPITAL-RISQUE MALADIE et ÖKK CAPITAL-RISQUE ACCIDENT vous offrent, à vous et à vos proches, une protection financière en cas d'invalidité ou de décès. —> oekk.ch/capital-risque

Vos avantages

- Versement garanti du capital à vous ou à vos proches en cas d'invalidité ou de décès
- Permet de bénéficier d'une bonne assistance médicale et de financer la transformation du logement
- Peut être conclue pour le risque maladie ou accident

Votre assurance en cas de perte de gain

En cas d'incapacité de travail pour des raisons de santé, il faudrait éviter que vos économies en pâtissent également. L'assurance indemnités journalières ÖKK COMPENSA compense la perte de revenu en cas de maladie, d'accident ou d'accouchement. —> oekk.ch/compensa

Vos avantages

- Protégez-vous contre les conséquences financières d'une incapacité de travail pour des raisons de santé (à partir de 25%)
- Comblez la lacune par rapport au salaire brut
- Maintenez votre niveau de vie habituel
- Pour les employés, les indépendants et les personnes sans activité lucrative



Economiser dans l'assurance complémentaire

Rabais familial

Vous tenez à votre famille comme à la prune de vos yeux? Nous aussi. C'est pourquoi les personnes de moins de 18 ans bénéficient chez nous d'un rabais familial de 50% sur diverses assurances complémentaires. Pour celles âgées entre 19 et 25 ans, ce rabais peut atteindre 20%.

Condition: ÖKK START ou l'une des assurances complémentaires énoncées ci-dessous

Le rabais s'applique aux assurances complémentaires suivantes:

- ÖKK HÔPITAL (toutes les variantes, sauf ÖKK HÔPITAL PRIVÉE ACCIDENTS)
- ÖKK NATURE (toutes les variantes)
- ÖKK PRÉVENTION (toutes les variantes)
- ÖKK SMILE (toutes les variantes)
- ÖKK PARENTS

oekk.ch/economiser-assurance-complementaire

Régler les factures de primes à l'avance

Comme dans l'assurance de base, vous pouvez économiser sur les primes de l'assurance complémentaire en les acquittant sur une base semestrielle ou annuelle. Cela réduit ainsi votre charge de travail, mais aussi la nôtre.

Pour les paiements anticipés, nous accordons les escomptes suivants:

- Paiement anticipé annuel: 1%
- Paiement anticipé semestriel: 0,5%

Changer d'assurance en quelques étapes simples

Pour vous, une assurance-maladie doit répondre à vos besoins de manière simple et sans bureaucratie? Dans ce cas, vous êtes chez nous à la bonne adresse. Ces trois étapes vous aideront à passer à ÖKK en toute simplicité.

Etape 1: conseils en personne ou en ligne

Faites-vous conseiller par nos collaborateurs dans le cadre d'un entretien personnel – chez vous, dans l'agence ÖKK la plus proche ou par vidéo. Notre assistant virtuel intégré au calculateur de primes vous aide également à composer l'offre la plus adaptée à vos besoins.

—> oekk.ch/calculateur-primes

Etape 2: conclusion de l'assurance

Vous pouvez conclure les assurances souhaitées par courrier postal ou directement en ligne. Si vous souscrivez des assurances complémentaires, vous devez répondre à certaines questions sur votre état de santé. Pour que nous puissions rapidement examiner votre proposition, il est important que les informations fournies soient complètes et véridiques. La confirmation d'admission définitive vous est toujours adressée par e-mail ou par voie postale.

Etape 3: résiliation de votre assurance actuelle

Ne résiliez votre assurance-maladie actuelle, notamment les assurances complémentaires, qu'après avoir reçu notre confirmation d'admission. Nous vous ferons parvenir un formulaire de résiliation pré-imprimé. Veuillez tenir compte des différents délais de résiliation:

- Assurance complémentaire: résiliation jusqu'à fin septembre
- Assurance de base: résiliation jusqu'à fin novembre

Nous nous chargeons volontiers de résilier votre assurance actuelle. Envoyez le formulaire de résiliation complété au plus tard deux semaines avant l'expiration du délai de résiliation à clientsprives@oekk.ch ou à l'adresse postale figurant sur le formulaire.

0800 838 000, clientsprives@oekk.ch, oekk.ch

